

Une info ? Une photo ? Besoin de joindre la Rédaction ? Envoyez vos mails à info@closermag.fr ou rendez-vous sur notre [formulaire](#).

Closer

En ce moment : Les Anges | Zapping | TPMP | Vidéos | Penelope Gate | Présidentielle 2017 | Johnny Hallyday

Buzz - People - Maladie - Actualité

Julie, créatrice des Franjynes : "les banques ont refusé de m'accorder un prêt après mon cancer"

Par Anne-Yasmine Machet - Le 02 février 2017 à 19h24 - mis à jour 03 février 2017 à 10h39

Julie, créatrice des Franjynes

Julie a eu un cancer à l'âge de 27 ans. Après sa chute de cheveux, elle a décidé de créer une alternative à la perruque : les Franjynes. En voulant monter son projet, elle s'est heurté au refus des banques à lui accorder un prêt à cause de sa maladie.

Julie est une véritable leçon de courage. En 2015, elle mène une carrière en tant que juriste en droit immobilier lorsqu'elle apprend qu'elle est atteinte d'un cancer du sein, âgée de seulement 27 ans. Le début de plusieurs longs mois de lutte contre une maladie impitoyable... Mais il en faudra plus pour atteindre la force de caractère de **Julie**. Malgré les soins intensifs - **chimiothérapie et radiothérapie** - la jeune femme décide de créer un blog pour "parler du cancer avec le smile", selon ses mots. La jeune femme anime également des ateliers à la Ligue contre le cancer. "Je voulais parler de la gestion de la féminité pendant la maladie avec des conseils beauté : comment se maquiller quand on n'a plus de cils, comment choisir une perruque, qu'est-ce qui existe à part la perruque pour les personnes qui ne la supportent pas...", détaille-t-elle.

Elle a alors une idée, créer une alternative à la perruque : un ingénieux système qui associe un turban avec une frange - une Franjyne. Une fois sa radiothérapie terminée, **Julie** dépose alors un brevet en 2016 et décide de commercialiser ses Franjynes. Problème : elle a besoin de 35 000 euros et aucune banque ne lui donne sa chance, précisément à cause de sa maladie. En effet, après un grave cancer, les malades sont considérés comme étant "à risque" pour les dix ans à venir. Les assurances refusent de couvrir et emprunter auprès d'une banque peut donc se révéler très compliqué, voire impossible.

"Pendant 10 ans, t'arrêtes ta vie !"

"A demi-mot, les banquiers me faisaient comprendre que ça allait être difficile. On m'a dit ensuite que j'allais pouvoir emprunter mais en payant 200 euros d'assurances par mois...", rapporte-t-elle. Une somme colossale pour **Julie**, qui dénonce une injustice. "C'est la double peine parce que **tu n'as pas choisi ton cancer**, mais, parce que tu as eu un cancer, pendant dix ans tu arrêtes ta vie ! Tu ne fais plus de projets : tu n'as plus le droit d'acheter un appart', une voiture, ou de créer ton entreprise", s'insurge-t-elle. "Médicalement, on est considéré comme étant en rémission durant cinq ans seulement. Dix ans, ce n'est pas normal, car il n'y a rien qui le justifie !"

Forte de la popularité **de son blog**, **Julie** décide de monter une campagne de crowdfunding sur le site [Ulule.com](#). En 45 jours, elle travaille comme une acharnée à animer ses réseaux. Grâce à la générosité de sa large communauté d'internautes qui la suit notamment sur ses comptes **Facebook** et **Instagram**, elle réussit à obtenir les 35 000 euros nécessaires pour mener son projet. Cette battante remercie sa bonne étoile : **les Franjynes et Franjynettes**, la version pour les enfants, seront commercialisées au printemps prochain.

A DÉCOUVRIR SUR LE WEB